

# DSA & TikTok: ouverture d'une procédure formelle

écrit par Marine de la Clergerie | 19/02/2024

La Commission européenne a annoncé le 19 février 2024 l'ouverture une procédure formelle pour évaluer une éventuelle violation du DSA par TikTok notamment dans les domaines suivants :

- Protection des mineurs
- Transparence de la publicité
- Accès aux données pour les chercheurs
- Risques liés à la conception addictive
- Contenus préjudiciables

Source : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_24\\_926](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_926)

**Contact:** Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat.com](http://www.mdc-avocat.com), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.